



BASKET

ESPÉRANCE DE BOURG-LA-REINE

www.ebrbasket.com
facebook.com/EBRBasket
ebrbasket@gmail.com



Étape 1 : adhésion 2022-2023

A remettre en même temps que la cotisation à votre entraîneur ou pendant une permanence d'inscription.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : ... / ... / ... Sexe : M F

Lieu de naissance : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email : @

Téléphone : /

Établissement scolaire :

Profession ou celle des parents :

L'EBR est autorisé à publier les photos de ses équipes sur son site web et dans le journal de la ville

Date et signature :

Obligatoire pour les mineurs :

Je soussigné,

Père / Mère / Tuteur légal de

L'autorise à participer aux activités proposées par l'EBR (entraînements, matchs etc...), ainsi qu'à se faire transporter sur les lieux des rencontres dans les véhicules personnels des animateurs et des accompagnateurs bénévoles)

Date et signature :

Étape 2 : cotisation

A remettre en même temps que l'inscription à votre entraîneur ou pendant une permanence d'inscription.

Coût de l'inscription : 220€
Pour pour les réginaburgiens : 200€
Pour les les adhérents 2021-2022 : 200€
Loisirs adulte : 150€
Babybasket : 100€



À régler par chèque (possibilité de faire 3 chèques) à l'ordre de EBR Basket. Les chèques ne sont pas encaissés avant le mois d'octobre 2021.

Possibilité de payer en espèces, nous contacter

Nous acceptons les bons CAF, PASS92, Pass-Sport, chèques vacances ANCV

Étape 3 : demande de licence FFBB

La demande licence est indispensable pour la participation aux entraînements du club et aux compétitions organisées pas la FFBB.

Vous allez recevoir un email de la FFBB (Fédération Française de Basket-Ball) : suivez le lien vers leur formulaire d'inscription.

Laissez vous guider et suivez toutes les étapes jusqu'à confirmation finale.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans la validation de la demande de licence !!!



Espérance de Bourg-La-Reine

Règlement intérieur de l'E.B.R. (Espérance de Bourg-La-

Article 1 : organisation du club

Le Bureau Directeur est en charge des décisions concernant la vie et l'organisation du club. Le Président a tous pouvoirs en cas de litige.

Article 2 : les locaux

Les locaux sont mis à la disposition du club par la commune. Ceux-ci devront rester propres et aucune dégradation ne saura être tolérée.

Article 3 : les entraînements

Une tenue de sport comprenant en particulier un short et des chaussures de sport est obligatoire pour participer à un entraînement.

Prévenez votre entraîneur lorsque vous ne pouvez pas participer à l'entraînement.

Soyez ponctuel (arrivez quelques minutes avant l'heure de l'entraînement).

Article 4 : les déplacements

Les déplacements se font par voitures particulières.

Selon l'effectif de l'équipe et la disponibilité des moyens de transport, l'entraîneur fera le choix des joueurs susceptibles de venir en déplacement. Ce choix se fera selon plusieurs critères :

- La participation ou non aux entraînements,
- Le bon comportement du joueur pendant l'entraînement,
- La participation ou non des parents au transport des joueurs lors des déplacements de l'équipe.

Il est souhaitable que les parents qui peuvent nous aider à assurer le transport de l'équipe de leur fille ou de leur fils (le samedi après-midi ou le dimanche) se fassent connaître dès le début de la saison de manière à organiser les déplacements.

Article 5 : les équipements

Un équipement (maillot et short) est prêté à chaque rencontre et restitué à l'issue de celle-ci.

Vous serez sollicité périodiquement (1 ou 2 fois par trimestre) pour assurer le nettoyage des équipements de l'équipe.

Article 6 : règles de comportement

Le club est un lieu d'échanges et d'apprentissage des règles de comportement en communauté.

Les comportements antisportifs ne seront pas tolérés ainsi que le manque de respect envers les entraîneurs, les dirigeants, les partenaires et les officiels; Le bureau directeur pourra décider d'une exclusion temporaire ou définitive des éléments qui ne respecteraient pas les règles élémentaires d'éthique ;

Article 7 : participation à la vie du club

Notre club est votre club, et son bon fonctionnement est dépendant de la participation du plus grand nombre, pour arbitrer, tenir des feuilles de marque, etc. Nous demandons aux plus âgés (à partir des minimales) de s'impliquer, au moins une fois par mois pour l'une ou l'autre de ces tâches.

Date :

Signature du joueur :

**Pour le bureau de l'EBR, son président
Bernard Meunier**

Signature des parents (pour les mineurs) :